

Le voile à l'Assemblée, c'est le loup dans la bergerie !

Article rédigé par *Charles Demassieux*, le 04 juillet 2017

Sur la photo officielle, présentée sur le site de l'Assemblée, Mme Ali porte le voile islamique.

Madame Ramlati Ali, médecin de son état, vient d'être élue députée de la 1^{re} circonscription de Mayotte. Elle est, par ailleurs, membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation. « Jusqu'ici, ça va », comme disait Steve McQueen dans *Les Sept Mercenaires*.

Mme Ramlati Ali

Mayotte (1^{re} circonscription)

Mandat en cours

Partager   



Commission

Biographie

Suppléant

Contact

M

et

Né

M

M.

Éc

La République

Là où ça se corse, c'est que sur la photo officielle, présentée sur le site de l'Assemblée, Mme Ali porte le voile islamique. Légalement, pas de problème puisque « *l'interdiction du port de signes religieux est circonscrite aux fonctionnaires, pas aux députés* » (source : *L'Express*).

Ce qui justifie l'anarchie vestimentaire à laquelle on a assisté.

On se souvient tout de même qu'en décembre 1998, à l'occasion des débats agités autour du vote de la loi sur le PACS, Christine Boutin avait essuyé les foudres d'une partie de l'Hémicycle et de la presse pour avoir brandi la Bible, ce qui était effectivement, selon moi, déplacé dans cet endroit. En outre, c'était bien là une brèche dans laquelle s'engouffreraient, quelques années plus tard, les tenants du mariage pour tous et son cortège d'exigences, en passe d'être toutes satisfaites ; l'avis favorable du Comité d'éthique pour l'élargissement de la PMA vient de le confirmer. On n'oubliera pas, non plus, la pauvre Valérie Boyer, lynchée par les furies de la laïcité – Caroline Fourest en tête – à cause d'une croix portée autour du cou à la télévision. Pour le voile de Mme Ali, par contre, c'est plutôt le calme plat quant aux protestations.

Que l'Assemblée soit représentative de tous les territoires, c'est la moindre des choses, mais ces territoires doivent nécessairement se reconnaître dans une loi commune, ce qui ne saurait être le cas d'une femme observant rigoureusement les préceptes de sa religion – son voile l'atteste –, élue d'un département dont la population est majoritairement musulmane et qui s'adapte plus volontiers au Coran qu'à la Constitution : « *La religion musulmane, implantée à Mayotte depuis le XV^e siècle, occupe une place majeure dans l'organisation sociale* » (source : *senat.fr*) ; « *À Mayotte, près d'un homme sur dix est polygame. L'information est donnée par l'INSEE* » (source : *orange.fr*) ; « *L'État français confie à l'administration cadiale des tâches d'importance, comme celle du suivi de l'état civil* » (source : *Mayotte Hebdo*). Pour information, le cadi est, selon la définition du *Petit Robert*, un « *magistrat musulman qui remplit des fonctions civiles, judiciaires et religieuses* ».

Le voile de la députée mahoraise n'est donc pas une excentricité vestimentaire, tel le refus infantile de porter une cravate pour se donner une contenance rebelle : c'est une intrusion de l'islam au cœur même de la République, avec toutes les dérives qu'on peut légitimement craindre.

Source : Boulevard Voltaire